

« Développer son entreprise »

# Passeport pour l'économie numérique

## Objectif

informer les artisans des possibilités offertes par l'outil numérique

## Bénéficiaires

Artisans, commerçants, professions libérales ainsi que leurs conjoints et salariés

## Contenu de la prestation

Réunions d'information et de découverte d'une demi-journée sur un thème précis permettant de découvrir l'apport des technologies de l'informatique et d'Internet. Dès la première participation à une réunion, la personne présente se voit remettre son passeport.

Chaque module de 3 heures est basé sur un sujet concret :

- L'informatique pour les créateurs d'entreprises
- Le choix d'un matériel informatique
- Les fonctionnalités des logiciels de gestion
- La mise en place d'un site Internet
- Les outils d'échange Internet et les télédéclarations
- La mise en place d'un réseau et la sécurisation de son informatique

En complément de ces séances d'information, des offres commerciales préférentielles ont été négociées au niveau national pour les titulaires du passeport, complétées de conditions de financement privilégiées pour les entreprises de moins de 2 ans.

## En pratique

Une vingtaine de modules programmés chaque trimestre.  
Inscription au 0810 00 33 39 ou sur le site internet  
[www.econumerique.pme.gouv.fr](http://www.econumerique.pme.gouv.fr) à la rubrique «comment s'inscrire».